

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



CCAS DE DAX



**EXTRAIT**  
du

**Registre des Délibérations du Conseil d'administration**

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ et le 19 juin 2025 à 18h00, le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de DAX, convoqué le 12 juin 2025, s'est réuni dans la salle des commissions n°1 en mairie, sous la présidence de Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de membres afférents au conseil d'administration	17	Date de la convocation : 12 juin 2025
Nombre de présents	10	
Nombre de pouvoirs	2	Date de la publication : 27 juin 2025
Suffrages exprimés	12	

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Mme Marylène HENAULT, Mme Aline DUZERT, Mme Gisèle CAMIADE, M. Dominique DUBROCA, M. José PEREZ, M. Jean-Maurice CASTEX, Mme Anne DE LAPORTERIE, M. Jean Pierre LAFARGUE, M. Jean Paul USSEL

**ABSENTS ET EXCUSES :**

M. Julien DUBOIS, M. Patrice BOUCAU, M. Didier ZARZUELO, M. Pierre STETIN, Mme Sylvie AREAS, Mme Maria OREAS, M. Julien RELAUX a quitté la séance à 19h30

**POUVOIRS :**

M. Patrice BOUCAU à M. Jean-Maurice CASTEX, Mme Maria OREA à Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Laurent DUBOIS

**OBJET : Convention de mise à disposition d'un agent du CCAS intervenant auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Grand-Dax (INFORMATION)**

**Vu** le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.512-12 et suivants,  
**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-1,

**Vu** le projet de convention de mise à disposition d'un agent du CCAS intervenant auprès du CIAS du Grand Dax, présenté en annexe.

**Considérant** qu'un agent du CCAS de Dax intervient auprès du CIAS du Grand Dax pour effectuer les missions de Responsable du service Autonomie à domicile et Directeur adjoint du CIAS du Grand Dax,

**Considérant** que le conseil d'administration doit être informé de toute mise à disposition.

**SUR PROPOSITION DE MME PECHAUDRAL-DOURTHE SARAH, VICE-PRESIDENTE DU CCAS, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR 12 VOIX POUR,**

**Article 1 : prend acte** de la mise à disposition d'un agent du CCAS de Dax auprès du CIAS du Grand Dax, du 12 mai au 31 décembre 2025,

**Article 2 : approuve** le projet de convention avec le CIAS du Grand Dax joint en annexe,

**Article 3 : autorise** Monsieur le Président ou en son absence Madame la Vice-Présidente du CCAS à signer ladite convention et tout document s'y rapportant

**Secrétaire de séance,  
Laurent DUBOIS**

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,**

  
**Le Président du CCAS,  
Julien DUBOIS**



« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, cours Lyautey – 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »